

**Votre liste de tâches printanières ne sera peut-être pas complète  
si vous omettez d'y ajouter la protection contre le tétanos**

*~ Carson Arthur, le célèbre présentateur sur HGTV, rappelle aux Canadiens que lorsqu'ils entreprennent des travaux à l'extérieur, une plaie ouverte est une porte ouverte au tétanos ~*

**Le 11 mai 2010 (OTTAWA, ONTARIO)** – Ratisser la pelouse...à cocher.

Nettoyer les gouttières...à cocher.

Affûter les outils de jardinage...à cocher.

Dose de rappel du vaccin contre le tétanos?

Que l'on soit en période de dégel ou de floraison des jardins, les Canadiens d'un bout à l'autre du Canada dressent avec enthousiasme la liste des travaux printaniers qu'ils entreprendront à l'extérieur. Mais cette année, de nombreux Canadiens devraient ajouter en tête de liste la vérification de leur carnet de vaccination pour s'assurer que leur statut vaccinal antitétanique est à jour.

Ce printemps, Carson Arthur, un expert de renom dans le domaine de la vie en extérieur et présentateur des émissions *Green Force* sur le canal HGTV et de *Room to Grow* sur Global TV, s'est associé à la Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination (CCSPV) afin d'encourager les Canadiens à se protéger contre le tétanos. La bactérie responsable du tétanos est présente dans le sol, la terre et la poussière, et profite d'une simple coupure ou éraflure à la surface de la peau pour pénétrer dans l'organisme – il suffit d'une petite écharde pour que la bactérie pénètre dans l'organisme et cause l'infection.

« Lorsque les gens décident d'entreprendre des travaux à l'extérieur, la plupart d'entre eux, dont moi-même, prennent toutes les mesures de précaution nécessaires comme porter des lunettes et des chaussures de protection, mais souvent ils oublient de se prémunir contre certains dangers cachés tels que le tétanos », affirme Carson Arthur. « De simples solutions, comme le port de gants en creusant la terre ou en compostant, sont un bon point de départ. »

« Avant de me rendre compte du danger de contracter le tétanos durant l'exécution de tâches à l'extérieur, je m'y suis exposé à maintes reprises, et ce, sans même le savoir – comme marcher sur un râteau, me couper la main avec un sécateur, m'écorcher les jointures des doigts pendant que je réparais les gouttières », souligne Carson Arthur. « C'est la raison pour laquelle il est important d'être proactif et de se protéger contre la maladie. Se couper ou s'écorcher est chose courante lorsque l'on entreprend des travaux à l'extérieur, alors pourquoi attendre de se blesser? »

Les adultes qui n'ont pas reçu une dose de rappel de vaccin antitétanique au cours des dix dernières années pourraient s'exposer au risque de contracter cette maladie rare, mais grave, lorsqu'ils jardinent ou bricolent à la maison.

« Bon nombre de personnes ne savent pas à quand remonte la date de leur dernier vaccin antitétanique. En cas de doute, saisissez cette occasion pour recevoir votre dose de rappel et tenir à jour votre carnet de vaccination », ajoute la D<sup>re</sup> Bonnie Henry, présidente de la CCSPV. « À titre d'aide-mémoire utile, si on vous administre une dose de rappel de vaccin antitétanique cette année, sachez que vous devrez en recevoir une nouvelle au passage de la prochaine décennie (c.-à-d. tous les dix ans) afin de garantir une protection optimale. »

### **QU'EST-CE QUE L'ON RACONTE SUR LE TÉTANOS?**

Le tétanos est une maladie causée par une toxine (ou poison) produite par une bactérie qui empêche le contrôle normal des réflexes nerveux dans la colonne vertébrale. La plupart des gens pensent que le tétanos s'attrape en se blessant avec un clou rouillé. Il est pourtant possible de contracter cette maladie de multiples façons, notamment par contact avec des objets contaminés par de la terre, de la poussière ou des excréments d'animaux, peu importe la quantité. Dans bien des cas, le tétanos est dû à une blessure insignifiante, que les gens n'imaginent même pas capable de causer une infection. Vingt-sept pour cent des cas de tétanos recensés en Amérique du Nord surviennent chez des personnes qui ont jugé inutile de se faire soigner après s'être blessées.

Les adultes âgés de plus de 60 ans sont plus vulnérables à l'infection tétanique parce qu'ils n'ont peut-être pas été immunisés contre la maladie quand ils étaient plus jeunes, ou parce qu'ils ont tout simplement omis de tenir leur statut vaccinal à jour. Il se peut également que les immigrants accueillis au Canada courent un risque, car ils sont nombreux à ne pas avoir reçu le vaccin contre le tétanos dans leur pays d'origine. Ils auraient intérêt à se renseigner, car ils auront peut-être besoin de recevoir la série vaccinale antitétanique complète.

### **RETROUSSEZ VOS MANCHES ET PROTÉGEZ-VOUS**

Voici quelques précautions faciles à prendre pour éviter de contracter le tétanos pendant que vous entreprenez des travaux ou jouez à l'extérieur :

1. Assurez-vous que votre statut vaccinal est à jour.
2. Faites-vous administrer une dose de rappel de vaccin antitétanique tous les 10 ans à la clinique de votre région, au cabinet de votre médecin ou dans une clinique santé-voyage.
3. Portez des gants, des vêtements et des chaussures de protection lorsque vous rénovez, jardinez, compostez ou travaillez dans votre cour.
4. Soyez prudent lorsque vous utilisez des outils susceptibles de couper ou perforer votre peau.
5. Si vous vous blessez, nettoyez immédiatement la plaie en profondeur, à l'eau savonneuse tiède. Protégez la plaie et consultez votre médecin, ou rendez-vous à votre service d'urgence s'il s'agit d'une blessure plus grave.

**À PROPOS DE LA COALITION CANADIENNE POUR LA SENSIBILISATION ET LA PROMOTION DE LA VACCINATION (CCSPV)**

La Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination est un partenariat qui réunit 28 organismes nationaux. Sa mission est de promouvoir l'endiguement et l'éradication des maladies évitables par la vaccination au Canada, en sensibilisant les personnes de tous âges aux bienfaits et aux risques de l'immunisation par l'entremise de programmes éducatifs, de promotion, d'intervention et de relations avec les médias.

- 30 -

Les Canadiens peuvent obtenir de plus amples renseignements au sujet du vaccin contre le tétanos en communiquant avec la clinique de santé publique de leur région ou en consultant le site Web de la CCSPV à [www.immunize.ca](http://www.immunize.ca). Pour organiser une entrevue avec Carson Arthur ou un représentant de la CCSPV, veuillez vous adresser à :

Patricia Archambault  
MS&L  
(514) 842-1077, poste 1593  
patricia.archambault @mslworldwide.com

Liisa Vexler  
CCSPV  
(613) 725-3769, poste 151  
immunize@cpha.ca